

# Quand la Cour des comptes s'intéresse aux bibliothèques universitaires...

**D**ANS un document intitulé « La politique documentaire et les bibliothèques universitaires dans la société de l'information », la Cour des comptes épingle aujourd'hui la politique documentaire de nos bibliothèques universitaires (Bu).

Pour la Cour des comptes, l'importance croissante de la documentation scientifique et le rôle des Bu dans les « performances » de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) est un « enjeu stratégique », « insuffisamment pris en compte par les politiques publiques ». Elle considère que « l'effort de rattrapage important entrepris depuis vingt ans demeure insuffisant au regard des défis actuels ».

## Les « recommandations » de la Cour

- **1** : Eriger l'action des pouvoirs publics pour la documentation et d'information scientifiques et les Bu en stratégie nationale prioritaire ;
- **2** : Créer un opérateur de l'État assurant la coordination de tous les acteurs... et exerçant la tutelle des Bu franciliennes ;

Mieux vaudrait donner des moyens à la DISTRB qui joue déjà ce rôle de coordination que de créer un énième « opérateur ».

- **3** : Conclure des conventions partenariales entre la tutelle ou son opérateur et toutes les universités ou regroupements d'universités pour les politiques documentaires et les Bu ;

Ne vaudrait-il pas mieux, tout simplement, doter les contrats quinquennaux qui sont déjà censés comporter des volets documentaires, de moyens et de financements pérennes !

- **4** : Mettre en conformité la formation des conservateurs de bibliothèque avec le LMD en la portant à 24 mois, organiser une filière de formation spécialisée dans l'informatique, les systèmes d'information... ; renforcer la formation des personnels techniques... ;

Allonger la formation des conservateurs à 24 mois... pourquoi pas ? Cela valoriserait le diplôme, mais ça fait long avant d'être sur le terrain... alors que de nombreuses formations et journées d'études permettent aux agents de se former en permanence !

- **5** : Elaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel de rétroconversion intégrale des collections...

Pour concrétiser ce plan ambitieux, il faudrait un budget qui permette de financer ces campagnes à 100 %. Actuellement, les projets de rétroconversion ne sont financés au maximum qu'à 50 %. Avec des moyens toujours en baisse, viser le 100 % est irréaliste.

- **6** : créer une carte d'accès régionale aux bibliothèques universitaires.

À quoi cela servirait-il alors que les Bu accueillent déjà tous les publics !

Préconiser que la documentation et les Bu fassent l'objet d'une stratégie nationale prioritaire, s'intéresser enfin aux Bu au-delà de leurs horaires d'ouverture, montrer l'incapacité de ce gouvernement à porter et mettre en œuvre une politique nationale coordonnée de l'IST et souligner la baisse des moyens de la DISTRD, le sous-effectif, la précarisation grandissante et le manque de formation des agents techniques des bibliothèques, pointer l'insuffisance des services et formations offerts aux étudiants, ne peut que nous réjouir puisque cela rejoint ce que nous revendiquons ou ne cessons de dénoncer depuis des années.

Mais si la Cour reconnaît que l'effort de rattrapage « demeure insuffisant au regard des défis actuels », elle ne préconise rien en terme de moyens budgétaires et humains pour y remédier. Elle ne prend pas en compte les problèmes structurels auxquels font face les Bu coincées entre les stratégies IST des universités et des EPST : suppression systématique depuis des années des moyens humains de proximité en documentation dans les laboratoires, autonomie des universités et « déflechage » (donc souvent diminution radicale) des moyens alloués aux SCD, modalités d'évaluation des chercheurs en contradiction complète avec les principes de la science ouverte... Elle ne propose rien de concret pour améliorer l'accueil des étudiants.

## Pour le SNASUB-FSU, il y a urgence. Il faut :

- investir massivement dans les Bu avec un grand plan de financement national pour rénover, agrandir, moderniser, développer les collections tous support ;
- augmenter les effectifs de personnels titulaires de manière systématique et pérenne ;
- renforcer les moyens des organismes de formation (Enssib, CRFCB, URFIST) ;
- développer les programmes d'acquisition de licences nationales sur des ressources courantes ;
- doter la DISTRD de moyens suffisants pour lui permettre de coordonner les acteurs, de financer les projets et d'impulser une stratégie IST cohérente à l'échelle nationale.

## Consulter le document en ligne

« La politique documentaire et les bibliothèques universitaires dans la société de l'information »



Delphine Coudrin, Béatrice Bonneau